**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

 **PROVINCE DU SUD-KIVU**

 **TERRITOIRE D’UVIRA**

**PROJET MAJI YA AMANI**

 **TERMES DES REFERENCES POUR UNE ETUDE SOCIO-ENVIRONNEMENTALE**

**DE L’ADDUCTION D’EAU DE LUBERIZI**

Financement : **Gouvernement Néerlandais**,

Partenaire d’Exécution : **Consortium IRC-SFCG-ZOA**

Appel à proposition : **No  xxxxx xxxxxx /2KI/BKV/IWRM0014**

**AOUT 2017**

**Contenus**

1. Partie 1 : Généralités……………………………………………………………………………….…………3
2. Texte et justification de l’étude………………………………………………………………………….3
3. Objectifs……………………………………………………………………………………………………3
4. Résultats attendus………………………………………………………………………………………..4
5. Principes devant orienter l’étude………………………………………………………………………..4
6. Démarche de l’élaboration de l’étude…………………………………………………………………..5
7. Champs de l’intervention………………………………………………………………………………...5
8. Principales taches du consultant………………………………………………………………………..5
9. Description de l’état initial………………………………………………………………………………..8
10. Les impacts prévisionnels sur l’environnement………………………………………………………..8
11. Participation du public…………………………………………………………………………………….10
12. Responsabilités……………………………………………………………………………………………11
13. Enquêtes et sensibilisation……………………………………………………………………………….11
14. Bureau et logement………………………………………………………………………………………..12
15. Secret professionnel………………………………………………………………………………………12
16. Relations avec les autres parties impliquées……………………………………………………………12
17. Préparation du Dossier d’Appel d’Offres pour les travaux…………………………………………….12
18. Approche méthodologique………………………………………………………………………………..12
19. Livrables…………………………………………………………………………………………………….12
	1. Présentation et approbation des rapports……………………………………………………..12
	2. Format des rapports……………………………………………………………………………..12
	3. Structures du rapport final………………………………………………………………………13
20. Calendrier prévisionnel……………………………………………………………………………………13
21. Méthodologie, plan de travail et calendrier des activités………………………………………………14
22. Suivi – supervision des travaux sur le terrain……………………………………………………….…..14
23. L’estimation des coûts…………………………………………………………………………………….14
24. Rémunération………………………………………………………………………………………………14
25. Expérience du consultant, Ressources humaines et matérielles nécessaires …………………….16
26. Partie 2 : Note d’information et Instructions aux soumissionnaires ………………………………………16
27. Partie 3 : Proposition Technique et Financière– Formats type à remplir (en annexe) ………………....18

Formulaire 1 : Lettre de soumission de la Proposition technique et financière ………………………….

Formulaire 2 : Informations sur l’organisation et son expérience ………………………………………….

Formulaire 3 : Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé pour accomplir la mission…

Formulaire 4 : Plan de travail ……………………………………………………………………………………

Formulaire 5 : Calendrier des activités (programme de travail) …………………………………………….

Formulaire 6 : Composition de l’équipe et responsabilités de ses membres ……………………………..

Formulaire 7 : Récapitulatif des coûts de l’étude/de la mission……………………………………………..

1. **Contexte et justification de l’étude**
2. **Partie 1 : Généralités**

Avec le soutien financier du Ministère Néerlandais des Affaires étrangères, International Rescue Committee (IRC), en consortium avec Search For Common Ground (SFCG) et ZOA, vient de lancer un programme « Maji ya Amani » de Gestion Intégrée des Ressources en eau (Integrated Water and Resource Management, IWRM) dans la plaine de la Ruzizi.

Le programme qui a pour but de Contribuer à réduire le conflit et augmenter la stabilité dans le groupement de Luberizi et dans la ville de Sange dans la plaine de la Ruzizi grâce à un accès équitable et accru à la terre et à l’eau pour des fins agricoles et domestiques, et grâce à une meilleure gouvernance autour de l’utilisation de la terre et des ressources en eau. Le programme « Maji ya Amani » est mis en place principalement dans le groupement de Luberizi et a Nyakabere de la cité de Sange dans plaine de la Ruzizi.

Un captage d’eau de source par écoulement gravitaire devrait être réalisé pour approvisionner en eau potable 16 villages/localités du groupement de Luberizi et les autres villages périphériques concernés. Cet ouvrage nécessite entre autre la construction des tranchées sur une trentaine de kilomètre, la pose des canalisations et de 120 bornes fontaines et le pompage continu de la source d’eau pour satisfaire tous les besoins de 28.800 personnes ciblées. Ces équipements une fois installés doivent désormais faire partie du cadre de vie de la communauté de la plaine de la Ruzizi d’où la nécessité de conduire une étude pour comprendre les impacts sociaux, économiques et sur l’environnement que l’ouvrage pourrait avoir. Le cabinet/bureau d’étude proposera aussi un plan de mitigation des effets négatifs ressortis ainsi qu’un plan de valorisation ou d’amélioration des effets positifs.

1. **Objectifs**

L’objectif de l’étude d’impact environnemental et social consiste à mettre à la disposition de International Rescue Committee (IRC), en consortium avec Search For Common Ground (SFCG) et ZOA un outil de gestion environnementale et sociale. Pour ce faire, les objectifs secondaires sont les suivants :

* Identifier et évaluer les impacts environnementaux et sociaux prévisibles y compris ceux liés la prise en compte inclusive des différentes catégories sociales (positifs et négatifs) du projet proposé ;
* Proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs efficaces et à des coûts acceptables et des mesures de bonification des impacts positifs à mettre en œuvre pendant et après la mise en œuvre du projet proposé ;
* Préparer des données de référence pour le suivi et l'évaluation.

**Tableau 1 : Objectifs principaux et spécifiques assignés au cabinet/consultant**

|  |  |
| --- | --- |
| **Objectifs principaux** | **Objectifs spécifiques** |
| Identifier et évaluer les impacts environnementaux et sociaux prévisibles (positifs et négatifs) du projet proposé  | * Les activités sources d’impacts négatifs potentiels
* Les éléments sensibles de l’environnement
* Les milieux physiques et biologiques (air, sols, eaux, végétation)
* Le milieu humain (activités économiques, santé, emploi, condition de vie des femmes et des enfants, etc.)
* Les impacts négatifs potentiels
* Impact sur le sol
* Impact sur la qualité de l’air
* Impact sur la faune
* Impact sur les eaux
* Impact sur les eaux de surface
* Impact sur les eaux souterraines
* Impact sur la végétation
* Impact sur le milieu humain
* Les impacts positifs de projet
 |
| Proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs efficaces et à des coûts acceptables et des mesures de bonification des impacts positifs à mettre en œuvre pendant et après la mise en œuvre du projet proposé  | * Au niveau des chantiers
* Au niveau de la protection du sol
* Au niveau des ressources végétales
* Au niveau de la protection des ressources en eaux
* Au niveau de la protection du milieu humaine
 |
| Préparer des données de référence pour le suivi et l'évaluation. | * Au niveau des discussions et échanges avec les communautés
* Au niveau du suivi
* Au niveau de l’évaluation
 |

1. **Résultats attendus**
* Un rapport de l’étude socio-environnementale des ouvrages hydrauliques d’eau potable et des ouvrages sanitaires est élaboré.
* Les mesures d’atténuation des impacts socio-environnementaux sont proposées par le consultant
* Les sites d’implantation potentiels sont identifiés et référencés en tenant compte des critères techniques;
* Une liste de thèmes sur l’aspect environnemental est proposée par le consultant.
* Un rapport d’impact socio-environnemental pour la mise en œuvre de l’adduction du système gravitaire d’eau potable de Luberizi est produit.
1. **Principes devant orienter l’étude**

L’étude d’impact environnementale et sociale se déroulera sur la base d’un certain nombre de principes parmi lesquels les plus importants sont :

* *Les principes de développement durable*: le développement durable vise à répondre aux besoins essentiels du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs.

Il est donc basé sur *des principes d’équité*, non seulement envers les générations futures, mais aussi envers les générations actuelles quel que soit leur lieu d’origine.

* *Le principe de précaution* : selon lequel l’absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment ne doit pas retarder l’adoption des mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommage graves et irréversibles à l’environnement à un coût économiquement acceptable.
* *Le principe de pollueur-payeur*: selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de la lutte contre celle – ci et de la remise en l’état des sites pollués doivent être supportés par le pollueur.
* *Le principe de responsabilité* : selon lequel toute personne qui, par son action, crée des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l’homme et à l’environnement, est tenue d’en assurer ou d’en faire assurer l’élimination dans des conditions propres à éviter lesdits effets.
* *Le principe de participation* *et d’inclusion:* selon lequel chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l’environnement, de participer entant que groupe minoritaire ou marginalisé. Ce principe prend en compte les informations relatives aux substances et activités dangereuses ; chaque citoyen a le devoir de veiller à la sauvegarde de l’environnement et de contribuer à la protection de celui-ci ;

Les personnes publiques ou privées doivent, dans toutes leurs activités, se conformer aux mêmes exigences ;

Les décisions concernant l’environnement doivent être prises après concertation avec les secteurs d’activité ou les groupes concernés, ou après débat public lorsqu’elles ont une portée générale.

* *Le principe de subsidiarité* : selon lequel en l’absence d’une règle de droit écrite, générale ou spéciale en matière de protection de l’environnement, la norme coutumière identifiée d’un terroir donné et avérée plus efficace pour la protection de l’environnement s’applique.
1. **Démarche d’élaboration de l’étude**

L’étude sera menée conformément aux procédures d’évaluation des études d’impact environnemental et social développées par la République Démocratique du Congo ou selon les principes énumérés ci-dessus. La méthodologie adoptée par le Consultant devra être rigoureuse et impliquer une étude sommaire de l’état initial, l’identification de tous les impacts potentiels, l’évaluation des impacts directs, l’identification des mesures d’insertion. Pour cela, le consultant parcourra par tous les moyens (pieds, véhicules) tout le linéaire du projet (voir en annexe 2 : Le schéma du système gravitaire de l’eau potable).

1. **Champs de l’intervention**

Cette étude se déroulera depuis les deux sources d’eau identifiées et parcourra au total 15 villages dont 08 villages/localités du groupement de Luberizi et dans 05 villages/localités du groupement de Kigoma, 01 village de la cité de Sange et 01 village dans le groupement de Lemera (voir Annexe 3 : liste des villages). Elle prendra en compte tous les niveaux de stratification et de décision existants (ménages, institutions, secteurs privées, sociétés civiles, Ministères, autres partenaires,…) et comprendront la préparation d’une Etude d’impact environnemental et social des zones ciblées.

Elle aura pour objectifs :

* L’identification et l'évaluation des principaux impacts environnementaux et sociaux négatifs comme positifs
* la formulation de mesures simples, efficaces et financièrement justifiables permettant:
* d'éviter ou d'atténuer les principaux impacts négatifs identifiés
* de conserver, voire d'amplifier les impacts positifs.
1. **Les principales tâches**

A titre non limitatif, les principales tâches à assurer sont les suivantes :

i. Cadrage juridique de l’étude : le cadrage de l’étude consiste en l’examen des exigences juridiques, administratives et techniques relatives aux questions d’intégration environnementale du projet. Cette phase préliminaire considérera aussi bien les exigences locales que celles demandées par les partenaires financiers.

ii. La description du projet : dans un premier temps le Consultant présentera une justification économique, sociale et/ou technique du projet ; il abordera par la suite la description de toutes les composantes du projet : ses spécificités techniques, les matériaux, les zones d’emprunts et carrières, l’utilisation des ressources naturelles (eau, sables, etc.), les besoins en énergie, le calendrier d’exécution, la main d’œuvre. Cette description du projet nécessite la présentation des alternatives possibles. La notion d’alternative comprend : les options techniques, les options d’emplacement, … enfin, la description du projet présentera ses bénéficiaires.

iii. La description du milieu d’implantation : le Consultant entreprendra la description et l’étude du milieu d’implantation ; la notion de milieu est ici entendu dans son sens le plus large et concernera notamment le milieu biophysique mais également l’environnement socioéconomique et culturel ; en particulier elle impliquera les infrastructures et équipements collectifs, les équipements économiques, les villages et les modes de production, les sites remarquables, les zones boisés, les rites et pratiques culturelles, les usages des infrastructures, etc. Le Consultant identifiera en outre les enjeux environnementaux des milieux étudiés ;

Iv. La délimitation du périmètre de l’étude : cette phase sera consacrée à l’élaboration d’une proposition de délimitation des limites de l’étude : les limites de l’étude circonscrit, notamment, l’étendue spatiale et temporelle de l’étude.

v. La description des sites de captage et de la mise en œuvre de l’adduction

Dans le cadre de cette mission, le consultant devra réaliser les activités présentées:

1. La réalisation d’une étude socio-environnementale dans le groupement de Luberizi
2. Le diagnostic social eau-assainissement, particulièrement sur les aspects fondamentaux en IEC/CCC d’assainissement; la situation d'assainissement de base (infrastructures existant, pratiques, problèmes santé; une attention spécifique doit être mise dans l’investigation sur la relation que les hommes et femmes ont avec les maladies, l’eau et l’hygiène)
3. La production d’un rapport détaillé sur les résultats de l’étude socio-environnementale.

En outre l’étude concernera l’identification et le référencement des sites potentiels des constructions des ouvrages hydrauliques, de l’adduction d’eau potable et des ouvrages d’assainissement.

Pour identifier les points de construction non exposés aux érosions et autres intempéries, le consultant devra utiliser les techniques appropriées de la prospection géophysique et hydrogéologique sur le terrain :

* Prospection géophysique : Le consultant doit combiner les différentes méthodes de prospection géophysique pour la recherche des points favorables à la réalisation des captages et à l’érection des ouvrages hydrauliques et sanitaires.
* Prospection hydrogéologique de terrain : Le consultant procédera sur le terrain à une étude géologique et hydrologique de détail qui permettra de fixer par la communauté bénéficiaire les points ou lieux précis d’implantation de l’ouvrage. Cette étude notamment portera sur :
* Les investigations géologiques autour des villages (lithologie des affleurements, nature des altérites, état de fracturation du substratum à l’affleurement) ;
* L’inventaire des points d’eau existants.

Le consultant doit également:

* Vérifier l’accessibilité des sites par les véhicules et matériels lourds nécessaires à l’exécution des ouvrages en vue de fournir des renseignements précis à l’IRC;
* S’informer auprès des populations rurales sur la situation des lieux de culte, cimetières, sépultures, champs, zones inondables en saison de pluies, etc. afin d’éviter d’implanter les points d’eau et des ouvrages hydrauliques en ces endroits.
* Mettre à la disposition du consortium les normes environnementales liées à l’eau potable, l’assainissement et l’hygiène

Le consultant proposera une liste des sites favorables sur le plan environnemental pour l’emplacement des ouvrages hydrauliques et/ou sanitaires.

vi. L’analyse des impacts environnementaux et sociaux : elle sera réalisée en deux phases celle de l’identification et celle de l’analyse proprement dite. L’identification consiste en l’inventaire de tous les impacts potentiels du projet. Cet inventaire repose sur au moins deux critères de documentation existante sur la matière et les expériences antérieures. La phase d’analyse quant à elle comprendra l’évaluation des impacts c’est à dire l’appréciation de la valeur de chaque impact. Par la suite, seuls les impacts importants seront retenus comme impact du projet. L’évaluation des impacts du projet consiste en l’appréciation de l’importance des impacts probables. Cette appréciation sera effectuée sur la base des éléments suivants :

- l’étendue

- la durée : permanente ou temporaire ou encore semi-permanente

- l’amplitude

- la probabilité

- l’importance de la composante affectée

 D’autre part, le Consultant identifiera les types d’impact : direct ou indirect

Au plan social, dans un document séparé, les études mettront en évidence, notamment les impacts :

a- Sur la santé : la qualité des milieux, l’inflation de vecteurs, les modifications des comportements des populations …

c- Sur la sécurité : probabilité d’accident, augmentation des flux, densité de population vulnérable, taux de délinquance, etc.

d- Sur le revenu : perturbations d’activités génératrices de revenus …

e- Sur les aspects culturels et sur d’éventuelles modifications des paysages.

vii. Les mesures d’atténuation : les impacts significatifs feront l’objet de propositions de mesures d’atténuation et, éventuellement, de mesures d’accompagnement. Ces mesures viseront à réduire l’importance des impacts potentiels identifiés pour les ramener à des niveaux biologiques, biophysiques, sociaux, économiques, culturels acceptables sinon à les éviter. Elles peuvent consister en des mesures techniques, sociales, économiques, institutionnelles, etc. Elles seront classées par ordre de préférence en mesures de prévention ou de minimisation, mesures de réparation et en cas d’impacts non réductibles il pourrait être envisagé de procéder à des mesures de compensation.

Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures n’est pas toujours de nature à éliminer intégralement les impacts des activités des projets. Aussi, est-il nécessaire de procéder à des évaluations des impacts résiduels.

viii. Le cas échéant, le Consultant mènera une analyse des dangers et risques éventuels liés au projet.

ix. Les résultats de la présente Evaluation de l’Impact Environnemental et Social résulteront en:

− Une étude environnementale incluant un Plan de Gestion Environnementale (PGE) du projet : les mesures d’atténuation, les mesures de gestion des risques d’accompagnement du projet seront agencées de manière cohérente et opérationnelle dans le cadre de ce (PGE), et le PGE organise l’ensemble des mesures identifiées pour en faire un programme opérationnel à l’intention de l’entreprise adjudicataire du marché de travaux.

Le PGE comprendra notamment : le descriptif techniques des mesures, le calendrier, les critères de performance, les procédures de mise en œuvre, les acteurs impliqués, les besoins en formation et les coûts de mise en œuvre et de suivi.

1. **Description de d’état initial**

Cette section délimitera la zone d’étude et décrira les composantes des milieux naturel et humain.

1. *Délimitation de la zone d’étude*

Afin de limiter la quantité d’information à réunir et à analyser à un niveau maniable, de se centrer sur les questions les plus pertinentes et de faire des propositions concrètes et réalistes, le consultant devra se fixer des limites. Celles – ci devront se fonder sur la partie éventuelle d’interaction maximale entre le projet et l’environnement. L’étude devra justifier les limites retenues et distinguer les zones d’impacts directs des zones d’impacts indirects sur les milieux naturel et humain. Les principales limites qui doivent être établies sont : les limites spatiales, temporelles et juridiques, les éléments de l’écosystème et les éléments sociaux

1. *Description des composantes pertinentes de l’environnement*

Sur la base des données disponibles complétées au besoin par des inventaires tant quantitatifs que qualitatifs appropriés, l’étude décrira de la façon la plus factuelle possible les composantes pertinentes de l’environnement, par rapport aux enjeux et impacts du projet.

Cette description fera ressortir :

* L’état de l’environnement au moment de la conduite de l’étude ;
* Les informations pertinentes sur les modifications susceptibles de se produire pendant toute la durée de vie du projet ;
* Les informations pertinentes sur l’évolution de l’environnement en l’absence du projet.

A titre indicatif, les points suivants seront couverts :

* Environnement physique

Géologie, topographie, sols, climat et météorologie, hydrologie de surface et de nappe, hydrodynamique, sources actuelles de pollution atmosphériques, charges polluantes liquides, qualité de l’eau (paramètres physico – chimiques, matières en suspension, etc.)

* Environnement biologique

Flore, faune, espèces rares, habitats sensibles, sites naturels d’un intérêt particulier, espèces d’importance commerciale et espèces potentiellement nuisibles directement ou en tant que vecteur.

* Environnement socio – économique et culturel

Démographie, peuplement, groupes éthiques, minorités locales, langues, activités, structure communautaire, emploi, savoir – faire, utilisation des sols, distribution des revenus des biens et des services, traditions, biens culturels, activités de développement prévues ou en cours, et les infrastructures socio – économiques.

1. **Les impacts prévisionnels sur l’environnement**

L’identification d’impacts vise à déterminer comment le projet peut toucher les éléments de l’environnement. Cette partie sera obligatoirement discutée avec toutes les parties concernées.

1. *Identification*

L’étude déterminera les impacts les plus significatifs. Il est recommandé à ce stade de recourir à une matrice d’identification d’impacts et à des listes de contrôles. Ces impacts concernent :

* La dégradation du cadre et des conditions de vie des populations riveraines de la zone des travaux ;
* La dégradation de la végétation et la pression croissante sur les ressources naturelles, les Infrastructures sociales et l’environnement biophysique et socioéconomique (perturbations éventuelles de la structure des sols suite aux pratiques environnementales -feu de brousse, coupe des arbres,..);
* La dégradation de la biodiversité terrestre et aquatique, la dégradation de l’écosystème et la modification de l’hydrodynamisme du milieu ;
* La réduction de la biodiversité terrestre et aquatique, la dégradation de l’écosystème et la modification de l’hydrodynamisme du milieu ;
* L’amélioration de la qualité de vie des populations locales.
1. *Caractérisation*

Une fois que l’étude établira qu’un impact est susceptible de se produire, elle devra le caractériser. Dans ce contexte, elle considérera les impacts positifs et négatifs, directs et indirects et, le cas échéant, les impacts cumulatifs, synergiques, différés et irréversibles liés aux travaux envisagés.

Pour caractériser les impacts, le Consultant utilisera les caractères suivants (liste non exhaustive) :

* La nature de l’impact ;
* L’interaction ;
* L’intensité ou l’ampleur de l’impact ;
* L’étendue de l’impact ;
* La durée de l’impact ;
* La fréquence de l’impact ;
* L’occurrence ;
* L’effet d’entrainement ;
* L’effet cumulatif (lien entre le projet et les autres projets ayant des impacts similaires ou synergiques) ;
* La résidualité (lien entre l’impact et la mesure d’atténuation préconisée).
1. *Evaluation de l’importance des impacts*

L’étude évaluera l’importance des impacts en utilisant toute méthode appropriée. L’évaluation portera uniquement sur les impacts significatifs. A cet effet, il est conseillé au Consultant de déterminer au préalable les éléments valorisés de l’environnement (EVE)

1. *Indicateurs d’impacts*

L’étude donnera pour chaque impact des indicateurs et la manière dont ces indicateurs seront mesurés et suivis (méthodes, techniques, protocoles, instruments).

Pour ceux des impacts qui ne peuvent être qualifié, l’étude en fera une description détaillée rendant compte de leur manifestation.

1. *Fiche d’impact environnemental*

Pour chaque impact identifié, le Consultant veillera à établir une fiche d’impact présentant les informations suivantes :

* Identification du projet ;
* La désignation et la localisation de l’impact identifié ;
* L’activité source d’impact ;
* Une description synthétique des causes et manifestations de l’impact ;
* La caractérisation de l’impact ;
* L’évaluation de l’importance (absolue et relative) de l’impact ;
* La mesure environnementale (type, efficacité et principe) adaptée ;
* L’évaluation de l’impact résiduel.

Le Consultant préparera sous forme d’un document séparé, un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet comprenant les actions environnementales à mettre en œuvre, les estimations budgétaires, le calendrier de mise en œuvre, les besoins en termes de personnel, et tout autre soutien requis pour la mise en œuvre des mesures d’atténuation ou de compensation.

Seront décrites par ailleurs les mesures d’accompagnement préconisées et qui n’auraient pas rencontrées l’approbation des requérants. Les raisons pour lesquelles ces mesures n’auront pas été retenues seront exposées et justifiées. Les effets secondaires de ces mesures sur l’environnement seront évalués.

1. *Besoins institutionnels pour la mise en œuvre du PGES*

Le Consultant examinera les mandats et les institutions au niveau local, régional et national et prescrira les étapes requises pour renforcer ou étendre ses capacités pour permettre la mise en œuvre des plans de gestion et de suivi.

1. *Programme de suivi et surveillance*

L’étude indiquera les paramètres de surveillance à mener par les organismes ou acteurs chargés du contrôle et le coût de l’opération. L’étude précisera aussi les autres intrants requis (formation, matériel et renforcement institutionnel) permettant la mise en œuvre du plan. Le programme de suivi proposé devra intégrer les populations, les institutions locales et les ONG au besoin.

1. *Programme de mise en œuvre des mesures*

Le Consultant proposera un programme de mise en œuvre des mesures. A cet effet, il procédera à une classification des mesures élaborée s par ordre de priorité. Priorité sera accordée aux mesures se rapportant aux impacts directs et à court terme. Il identifiera ou caractérisera les acteurs et les institutions capables de mettre en œuvre les actions proposées.

Il définira, si besoin est, les phases nécessaires pour les renforcer ou les élargir.

1. *Le schéma itinéraire environnemental*

Le Consultant élaborera un schéma itinéraire reflétant les considérations environnementales.

Ce schéma comportera notamment les données suivantes :

* La localisation des sources d’impacts du projet ; emprunts exploitables ; prises d’eau, installations de chantier ;
* Les données sur l’environnement du groupement de Luberizi: zones d’emprises des villages, les sites classés ou culturels, les emprunts existants, les sites mis en valeur ; les zones érodées ou érodables ; etc.
* Localisation des mesures proposées, notamment en ce qui concerne : les zones accidentogènes ; les réaménagements des sites utilisés ; les aménagements proposées pour l’amélioration des conditions de vie des populations riverains ; etc.
1. **Participation du public**

La participation des diverses administrations publiques, des ONG et des populations constitue une composante importante de la présente étude. Le PGES sera obligatoirement discuté avec toutes les parties concernées. Le Consultant devra se conformer à la procédure des consultations et des audiences publiques. Le Consultant conseillera le promoteur dans l’organisation ou non de l’audience publique requise par la réglementation en vigueur.

1. **Responsabilités**

Le Consultant reste responsable de la conception de l’étude. L’approbation finale de tous les documents par l’Administration ne dégage pas sa responsabilité vis – à – vis des conséquences de ses évaluations erreurs. Le Consultant est réputé être assuré pour la couverture de ses risques.

1. **Enquête et sensibilisation**

Le consultant séjournera dans les villages situés dans la zone d’étude et susceptibles d’être affectés par le projet. Il organisera des séances de travail avec les paysans en vue d’identifier de façon participative les impacts des travaux, d’évaluer leurs besoins en matière de développement et leur savoir – faire.

A cet effet, il veillera à ce que les populations soient informées du programme de consultations publiques au moins une semaine avant la date de la première réunion ; conformément à la réglementation vigueur. Les procès – verbaux des différentes réunions seront annexés au rapport d’étude d’impact.

1. **Bureau et logement**

Les frais de bureaux et de logement des membres de l’équipe sont à la charge du Consultant.

1. **Secret professionnel**

Le consultant sera tenu au respect du secret professionnel pendant et après sa mission.

1. **Relations avec les autres parties impliquées**

Le consultant veillera à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties impliquées dans l’étude d’impact sur l’environnement et du Service territoire de l’Environnement et du développement durable.

1. **Préparation du Dossier d’Appel d’Offres (DAO) pour les Travaux**

En vue de la préparation du DAO relatif aux travaux des infrastructures hydrauliques, le consultant aura à :

* + Transformer les mesures proposées en clauses environnementales / sociales
	+ Proposer les éléments nécessaires que l’étude de faisabilité pourrait insérer dans le DAO.
1. **Approche méthodologique**

Le mandat du Consultant sera réalisé en conformité avec les normes de travail exigées par l’Etat de la République Démocratique du Congo et le cadre de gestion environnementale et sociale. Le Consultant tiendra également compte des règles généralement appliquées dans la profession.

Il travaillera en étroite collaboration avec les services compétents du projet (WASH IRC) et les services étatiques. La démarche globale sera la suivante :

* Visite d’imprégnation sur le terrain ;
* Préparation des documents requis aux plans environnemental et social ;
* Transformation des mesures environnementales et sociales proposées en clauses environnementales à insérer dans le projet de DAO.
1. **Livrables**
	1. **Présentation et approbation des rapports**

Les rapports susmentionnés seront présentés au Comité technique en charge de la supervision de l’étude. L'approbation de ces rapports incombe à ce Comité.

Les impacts environnementaux et sociaux du projet Maji ya Amani d’alimentation en eau potable par un système de captage d’eau de source par écoulement gravitaire doivent être évalués avant de commencer le projet, et des mesures d’atténuation ou de mitigation proposées pour réduire ou éliminer les impacts défavorables au maximum. Les évaluations et les mesures prévues doivent être présentées dans un document comme suit:

* **Des Rapports d’étude: Il s’agit des Rapports d’études environnementales (Rapport préliminaire, Rapport provisoire et Rapport final)**
* **Rapport préliminaire** à fournir deux semaines après la réunion de démarrage(harmonisation de la compréhension des TDR). Outre le protocole, la méthodologie et le chronogramme révisés de l’étude, ce rapport devra présenter les premières constatations et les progrès enregistrés dans la revue documentaire, les outils de collecte des données développés, les limites de l’étude et les considérations supplémentaires sur la conception de l’étude.
* **Rapport provisoire** (texte principal et annexes) : Ce rapport, devra répondre auxdifférents objectifs de l’étude. Il sera préalablement soumis au Comité technique, sera finalisé avant d’être examiné au cours de l’atelier de validation de l’étude. Il sera produit en 10 copies hard et une copie électronique sur clé USB.
* **Rapport final** avec les mêmes spécifications que le rapport provisoire, il prendra encompte tous les commentaires issues de l’atelier de validation du rapport provisoire : 10 copies hard et 5 copies électroniques sur clé USB. Il est à noter que ce rapport devraégalement inclure l’ensemble de données électroniques propres et entièrement référencés pour les enquêtes dans un format convenu ; ainsi que la transcription de base de toutes les interviews et des discussions de groupes sous forme électronique.

Une évaluation de l’impact environnemental et social du projet considéré incluant un plan de gestion sociale et environnementale avec des critères de sélection, les indicateurs de suivi et des arrangements institutionnels pour la mise en œuvre et le suivi. Ce Rapport inclut les études environnementales sur les sites de captage d’eau, les sites d’implantation des éventuels ouvrages hydrauliques et des conduites (canalisation) prévus pour être utilisés et des localités devant bénéficier du projet.

* 1. **Format des Rapports**

Hormis le rapport préliminaire, chaque document, rapport provisoire et rapport final, comprendra un Résumé analytique, en français récapitulant les principales découvertes ou principes majeurs du document. Chaque rapport à livrer, provisoire et version définitive, sera fourni en trois exemplaires sur papier avec une copie sur disquette ou CD sous formats Word 2010 et pdf. Et en 10 copies et 5 copies électroniques sur clé USB, après approbation finale. A titre de rappel, chaque document doit se conformer aux exigences des politiques et de la législation du Gouvernement de de la RDC.

* 1. **Structure du rapport final**

Le rapport final comprendra les éléments suivants :

* Résumé de l’étude en langage simple, en français ;
* Introduction et justification de l’étude ;
* Cadre légal et réglementaire ;
* Description du projet ;
* Présentation et l’analyse des alternatives ;
* Raisons du choix du projet parmi les autres solutions possibles ;
* Description et analyse de l’état initial du site et de son environnement physique, biologique, socio – économique et humain ;
* Description et analyse de tous les éléments socioculturels et ressources naturels susceptibles d’être affectés par le projet ;
* Raisons du choix du site ;
* Identification et évaluation des effets possibles de la mise en œuvre du projet sur l’environnement naturel et humain ;
* Identification des mesures prévues pour éviter, réduire ou éliminer les effets dommageables du projet sur l’environnement ;
* Plan de gestion environnementale et sociale comportant les mécanismes de surveillance du projet et de son suivi environnemental ;
* Plan de compensation ;
* Annexes :
* Programme de sensibilisation et d’information ainsi que les procès – verbaux des réunions tenues avec les populations, les organisations non-gouvernementales, les syndicats, les leaders d’opinions et autres groupes organisés, concernés par le projet ;
* Listes des personnes consultées ;
* Termes de référence de l’étude;
* Références bibliographiques ;
* Noms des personnes ayant réalisées l’étude.

En outre, les tableaux de synthèse sur les données récoltées et les références appropriées, de même que toute information facilitant la compréhension ou l’interprétation des données, telles les méthodologies d’inventaires, seront présentées en annexe.

1. **Calendrier prévisionnel**

Le calendrier prévisionnel sera proche du planning suivant :

* Finalisation des procédures administratives, signature contrat : 20 octobre 2017
* Etudes impact environnementales et sociales: du 25 octobre au 29 décembre 2017 soit 2 mois
* Réception du rapport de l'étude socio-environnementale: 08 janvier 2018
* Validation du rapport de l'étude en atelier (participation consortium, services techniques, autorités locales et leaders): 15 janvier 2018

1. **Méthodologie, plan de travail et calendrier des activités**

L’étude/la mission commencera le **25 octobre 2017** et s’étendra sur une durée de deux mois comprenant la préparation de l’étude, la réalisation de l’étude et la production du rapport :

1) Préparation de l’enquête/ Recherches documentaires (1 semaine)

2) Réalisation des études (2 semaines)

3) Production du rapport final (2 semaines)

Le consultant veillera à proposer un calendrier et une méthodologie d’exécution des tâches demandées en suivant les formats présentés dans la partie III, « la proposition technique et financière ».

* Du matériel autre : ordinateurs et accessoires, photocopieuse, matériels de communication radio, téléphones, matériels de campement, etc.
* Tout autre matériel nécessaire à la réalisation efficiente de l’étude.
* La méthodologie de l’étude sera donc basée sur les indicateurs clés du volet WASH comme indiqués dans le tableau suivant :

**Tableau 2 : Résultat du volet WASH et Indicateurs clés**

|  |  |
| --- | --- |
| **RESULTATS** | **INDICATEURS** |
| 3. Les communautés dans les sites d’intervention ont un accès amélioré et plus équitable à l’eau potable et à l’assainissement, ce qui contribue à une perception de sûreté et de bien-être accrue parmi les communautés, à plus de temps pour les activités productrices pour les femmes et à des opportunités de génération de revenue pour les jeunes | * 95% des ménages échantillonnés de manière aléatoire (parmi lesquels 40% sont des ménages dirigés par des femmes ou par des jeunes) bénéficiant d’un accès amélioré à l’eau déclarent qu’aucun des membres du ménage ne passe pas plus de 30 minutes par jour pour chercher l’eau.
* 70% des ménages échantillonnés de manière aléatoire (parmi lesquels 40% sont des ménages dirigés par des femmes ou par des jeunes) déclarent avoir plus de temps pour les activités génératrices de revenu ou pour les activités sociales, grâce à l’accès amélioré à l’eau.
* 70% des filles et femmes échantillonnées de manière aléatoire qui collectent régulièrement de l’eau pour leurs ménages rapportent une diminution des risques d’abus physiques, grâce à l’accès amélioré à l’eau
* La satisfaction des communautés par rapport à l’accès et la gestion de l’eau potable progresse de deux points sur une échelle de 1 à 5 tel que mesuré par le bulletin de performance communautaire
 |

1. **Suivi – supervision des travaux sur le terrain**

Le consortium IRC-SFCG-ZOA désignera l’équipe technique qui se chargera de suivi et de la supervision des travaux/étude sur terrain.

L’équipe de suivi-supervision durant la mission sera composée des staffs Wash et de Monitoring & Evaluation qui vérifiera l’état d’avancement et le respect des termes de références ou autres documents relatifs à la mission.

Une séance d’information et de clarification sur les clauses contractuelles sera prévue après la signature du contrat. Un PV sanctionnera la séance.

Les réunions bihebdomadaires convoquées par le consortium à laquelle prendront part les notabilités des villages concernés, seront organisées à l’initiative de l’équipe de Suivi.

Un rapport avec des recommandations sera produit et le consultant les attachera à son rapport définitif.

1. **L’estimation des coûts**

Le devis estimatif des interventions sera présenté en suivant le formulaire 7, en Annexe 1. Les prix seront en TTC (toutes taxes comprises).

1. **Rémunération**

Le Cabinet/ bureau d’études recevra trois paiements échelonnés comme suit :

20 % au démarrage (sous caution) de la consultation ou après la remise du rapport préliminaire

40% après la soumission et validation du rapport provisoire ;

40 % à la soumission du rapport final validé.

1. **Expérience du consultant, Ressources humaines et matérielles nécessaires**

1. Avoir au minimum cinq (5) d’existence

2. Produire un certificat d’agrément délivré par l’Administration compétente ;

3. Avoir réalisé en tant qu’entreprise principale au moins cinq études similaires

4. Ne pas être en faillite ou en liquidation ;

5. Ne pas être en état de cessation de paiement constaté par une décision judiciaire autre que la faillite ;

6. Ne pas être en procédure judiciaire impliquant la constatation d'un état de cessation de paiement pouvant aboutir à une déclaration de faillite entraînant le dessaisissement total ou partiel de l'administration ou de la disposition de ses biens ;

7. Ne pas faire l'objet d'une condamnation judiciaire définitive pour toute infraction affectant sa moralité professionnelle ;

8. Ne pas s’être rendues gravement coupables de fausses déclarations à l'occasion des renseignements exigibles pour sa participation à un appel d'offres ;

9. Etre en règle vis à vis du droit du travail ;

10. Avoir souscrit avant la date fixée pour la remise des offres les déclarations leur incombant en matière fiscale au titre des régimes d'imposition sur les bases réelles ainsi qu'en matière douanière et fiscale ;

11. Avoir effectué les paiements des impôts et amendes exigibles à la date fixée susvisée. Toutefois est admise à concourir l’entreprise qui, à défaut de paiement, a constitué des garanties jugées suffisantes pour l'organisme ou le comptable chargé du recouvrement des sommes en cause ;

12. En règle vis-à-vis de la fiscalité, de la législation du travail, de la réglementation sociale

13. Possédant les capacités techniques, matérielles et financières nécessaires à la bonne exécution des travaux.

S’il s'avère qu’une entreprise (ou un des membres, en cas de groupement) ne remplit pas ou ne remplit plus toutes les conditions requises pour participer à un appel d'offres public en application des textes réglementaires en vigueur en République Démocratique du Congo, à l'occasion de l'ouverture ou de l'analyse des offres, son offre ne sera pas prise en considération.

Le consortium IRC, SFCG et ZOA recommande de former une équipe composée d’agents dont les profils sont indiqués ci-après :

* **Un (1) Ingénieur Hydrogéologue** Chef de Mission ayant au moins 05 années d’expérience de projets similaires, en pays sub-saharien en particulier, ayant géré un ou plusieurs projets d’hydraulique villageoise (forages, puits, systèmes d’adduction d’eau) et ayant une bonne expérience dans les études d’implantation,
* **Un (1) Ingénieur Hydraulicien** ayant au minimum 05 années d’expérience professionnelle, une bonne connaissance de la zone d’intervention et une bonne expérience dans les implantations des systèmes gravitaires de réseaux d’eau potable,
* **Un (1) Licencié en Gestion d’Environnement** ayant au moins 05 années d’expérience dans les travaux d’implantation des systèmes d’adduction et d’études d’impact environnemental.
* **Un (1) Licencié Sociologue** ayant une expérience générale de quatre (04) ans et justifiant d’une bonne expérience dans les études d’impact environnemental.

Ces personnes devront être engagées sur la durée de l’étude.

Le consultant mettra à la disposition de son équipe, les moyens nécessaires à la réalisation de la mission. A titre indicatif les moyens suivants pourront être nécessaires à la réalisation de la mission :

* Un (1) véhicule 4X4 ;
* Du matériel spécifique aux études à réaliser : matériel de prospection géophysique, GPS, pH-mètre, conductivimètre ou conductimètre, prévoir aussi une sonde (de profondeur et de niveau d’eau) au cas l’eau de la source Kigundu et Kaliombe/Kahanda-Maungubwe serait de poche de nappes souterraines, boussoles, diverses cartes topographiques et autres.
1. **Partie 2 : Note d’information et Instructions aux soumissionnaires**

1. **Nom de l’autorité contractante:** Consortium IRC, SFCG et ZOA

2. **Date la publication de la demande de proposition : 06 septembre 2017**

3. **Nom de la mission:** Réalisation d’une étude d’impact socio-environnemental sur l’adduction du réseau gravitaire futur de Luberizi, en vue de la réalisation des ouvrages hydrauliques, creusages des tranchées, pose des conduites et construction/réhabilitation des ouvrages sanitaires dans les groupement de Luberizi.

4. **Mode de sélection:** Sélection Fondée sur la Qualité et Coût (SFQC)

5. **Type de propositions à soumettre :** Proposition technique et financière**.** La proposition devra être préparée et soumise suivant les formats présentés au point 3. « Proposition financière et technique» et en conformité avec les présents Termes de Référence. Les pièces d’enregistrement administratif et lettres de référence devront être annexées à la proposition.

6. **Demande d’éclaircissements :** des éclaircissements peuvent être demandés au plus tard 2 **jours** avant la date de clôture. Les demandes d’éclaircissement doivent être expédiées au consortium IRC, SFCG et ZOA, sise Avenue CELTEL à Kamanyola Quartier RUMBA ou envoyées par email à l’adresse : **Moussa.Gbongue@rescue.org** en réservant une copie à l’adresse : **Michel.Kandolo@rescue.org** **ou à** **Lewis.Kamwanga@rescue.org**au Bureau IRC SUD-KIVU au 69 AVENUE TANGANIKA, Quartier NGUBA, Commune d’IBANDA ou Av. Patrice Emery Lumumba 35/01.

7. **Validité de la proposition :** La Proposition du soumissionnaire doit rester valable pendant **60 jours** après la date de soumission, c’est à dire jusqu’au **29 décembre 2017**

8. **Monnaie utilisée pour soumission** : Le Consultant doit indiquer le coût total de l’étude/la mission en en monnaie locale avec équivalent en Dollar USD

9. **Soumission de la proposition technique et financière :** Le Consultant doit présenter l’original et trois (03) copies de cette Proposition technique et financière (Voir Annexes 1).

10. **Date limite pour soumissionner :** La Proposition doit être présentée au plus tard **27 septembre 2017** à 16 h, heure locale.

11. **Date d’ouverture des dossiers des candidatures** : la date de l’ouverture est **prévue le 29 septembre 2017**

12. **Les critères, sous-critères d’évaluation, et leurs poids respectifs** sont les suivants :

(i) Expérience des consultants pertinente pour la mission:10 points

(Minimum 4 missions similaires en nature et en montant au cours des 5 dernières années ; une (01) mission = 2,5 points).

(ii) Conformité du plan de travail et de la méthode proposés aux Termes de référence:

a) Approche technique et méthodologie (10 points)

(Excellente = 10 points; Bonne = 8 points ; Passable = 6 points ; Médiocre = 3 points)

b) Plan de travail (cohérence avec la méthodologie proposée) (5 points)

c) Organisation et personnel (15 points)

(Personnel clé = 10 points ; Personnel d’appui = 5 points)

Total des points pour le critère (ii):30 points

(iii) Qualifications et compétence du personnel clé pour la mission:

1. Expert 1 : **Un (1) Ingénieur Hydrogéologue** Chef de Mission ayant au moins 05 années d’expérience de projets similaires, en pays sub-saharien en particulier, ayant géré un ou plusieurs projets d’hydraulique villageoise (forages, puits, systèmes d’adduction d’eau) et ayant une bonne expérience dans les études d’implantation, (20 points)
2. Expert 2 : **Un (1) Ingénieur Hydraulicien** ayant au minimum 05 années d’expérience professionnelle, une bonne connaissance de la zone d’intervention et une bonne expérience dans les implantations des systèmes gravitaires de réseaux d’eau potable, (20 points) et (10 points/ ingénieur national)
3. Expert 3 : **Un (1) Licencié en Gestion d’Environnement** ayant au moins 05 années d’expérience dans les travaux d’implantation des systèmes d’adduction et d’études d’impact environnemental. (10 points)
4. Expert 4 : **Un (1) Licencié Sociologue** ayant une expérience générale de quatre (04) ans et justifiant d’une bonne expérience dans les études d’impact environnemental. (10 points)

Total des points pour le critère (iii) : 60 points

Le nombre de points attribués à chaque poste ou discipline ci-dessus est déterminé en tenant compte des trois sous-critères suivants et des pourcentages de pondération pertinents :

1) Qualifications générales 30%

2) Pertinence pour la mission 60%

3) Expérience de la région /zone et de la langue 10%

Pondération totale: 100%

Total des points pour les Quatre critères: 100 points

Le score technique minimum T(s) requis pour être admis est : 70 Points

12. **Date de début de mission :** Le début de la mission est prévu pour **le 25 Octobre 2017** à Luberizi.

1. **Partie 3 : Proposition Technique et Financière– Formats type à remplir (en annexe)**

Formulaire 1 : Lettre de soumission de la Proposition technique et financière

Formulaire 2 : Informations sur l’organisation et son expérience

Formulaire 3 : Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé pour accomplir la mission

Formulaire 4 : Plan de travail

Formulaire 5 : Calendrier des activités (programme de travail)

Formulaire 6 : Composition de l’équipe et responsabilités de ses membres

Formulaire 7 : Récapitulatif des coûts de l’étude/de la mission

**ANNEXES**

**Annexe 1 :**

**FORMULAIRES POUR APPEL D’OFFRE D’ETUDE D’IMPACT SOCIO-ENVIRONNEMENTAL POUR L’AEP DE LUBERIZI**

Formulaire 1 : Lettre de soumission de la Proposition technique et financière

Formulaire 2 : Informations sur l’organisation et son expérience

Formulaire 3 : Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé pour accomplir la mission

Formulaire 4 : Plan de travail

Formulaire 5 : Calendrier des activités (programme de travail)

Formulaire 6 : Composition de l’équipe et responsabilités de ses membres

Formulaire 7 : Récapitulatif des coûts de l’étude/de la mission

**Tels que repris ci-dessous (page suivante).**

**Formulaire 1 : Lettre de soumission de la Proposition technique et financière**

 [*Lieu et date*]

À : [*Nom et adresse du Consultant*]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l’honneur de vous proposer nos services, à titre de consultant, pour …………………………. conformément à votre Demande de propositions en date du ……………… et à notre Proposition. Nous vous soumettons par les présentes notre Proposition technique et financière. Le montant s’élève à …………………………………….. [*montant en lettres et en chiffres*] TTC

.

Nous vous soumettons notre Proposition en association avec : [*Insérer une liste comportant le nom complet et l’adresse de chaque Consultant associé*] [[1]](#footnote-1)

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et déclarations contenues dans la présente Proposition sont authentiques et nous acceptons que toute déclaration erronée y apparaissant puisse entraîner notre exclusion. Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu’à l’expiration du délai de validité de la Proposition, c’est-à-dire jusqu’à la 31 Décembre 2017.

Si les négociations ont lieu pendant la période de validité de la Proposition, c’est-à-dire avant la date indiquée 31 Décembre 2017.

Nous nous engageons à négocier sur la base du personnel proposé ici. Notre Proposition a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant des négociations.

Si notre Proposition est retenue, nous nous engageons à commencer la prestation de nos services de conseil pour la mission proposée à la date 09 octobre 2017 au plus tard.

Nous savons que vous n’êtes pas tenue/tenu d’accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l’assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : [*Complète et initiales*]\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom et titre du signataire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Cachet : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom et adresse du cabinet du Consultant :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Formulaire 2 - Informations sur l’organisation et son expérience**

**Questionnaires d’information sur le soumissionnaire**

Date :

Appel d’offre N°:

|  |  |
| --- | --- |
| **A.Nom de la société/consultant :** |  |
| **B. Nom(s) complet(s) du de(s) propriétaire (s) de la société :** | 1.2.3. |
| **C. Représentant légal de la société pour cet appel à proposition** | Nom completPoste dans la sociétéSignature |
| **D.Informations supplémentaires de la société** | 1. Date officielle d’enregistrement :2. Type de société / profession :3. Noms complets de 3 responsables de la société |
| **Nom** | **Poste**  | **Téléphone** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| Nombre total d’employés permanents : |  |
| Numéro téléphone de la société : |  |
| Adresse-mail : |  |
| Avez-vous déjà travaillé avec des ONG auparavant ? Si oui, veuillez faire leur liste détaillée :\*\*\*\*\*Avez-vous déjà travaillé sur des projets similaires auparavant ? Si oui, veuillez faire leur liste détaillée (ajouter une liste séparément si nécessaire) :\*\*\*\*\*Comptes bancaires Oui Non RDC Pays Etranger[*Indiquer Oui ou Non uniquement*]  |
| **E. Réalisations antérieures** |
| **No** | **Description du projet** | **Localisation** | **Nom du partenaire** | **Durée** | **Cout (en $ US)** |
| **1** |  |  |  |  |  |
| **2** |  |  |  |  |  |
| **3** |  |  |  |  |  |
| **4** |  |  |  |  |  |
| **5** |  |  |  |  |  |
| **F. Immobilisations de la société depuis 2XXX**[*Faire la liste des immobilisations principales de la société (machines, équipements, centre de production, etc*.] |
| **No** | **Description** | **Unité** | **Quantité** | **Localisation/Adresse** |
| **1** |  |  |  |  |
| **2** |  |  |  |  |
| **3** |  |  |  |  |
| **4** |  |  |  |  |
| **5** |  |  |  |  |

Je soussigné, atteste être le représentant légal de cette société, que les informations fournies ci-dessus sont correctes et que je suis informé du fait que je serai tenu responsable de toute fausse information fournie.

Je déclare et certifie que les informations ci-dessus sont vraies et précises à ma connaissance. Je comprends et accepte que toute information fausse ou inexacte pourra conduire à l’annulation de l’offre faite par le soumissionnaire, même si celle-ci est découverte ultérieurement.

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature & Tampon :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Formulaire 3 - Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposé pour accomplir l’étude**

[*La méthodologie et le plan de travail de l’étude devront être explicités dans cette partie. Il est suggéré de présenter cette partie (15 pages maximum) divisée en trois chapitres :*

*a) Conception technique et méthodologie,*

*b) Plan de travail, et*

*c) Organisation et personnel*

*a)* ***Méthodologie****. Dans ce chapitre, il vous est suggéré d’expliquer la manière dont vous envisagez les objectifs de la mission, la méthodologie pour exécuter les activités et obtenir les résultats attendus et le détail de ceux-ci. Il est conseillé de lire avec attention les Termes de référence pour cette partie.*

*b)* ***Plan de travail****. Dans ce chapitre, vous proposerez les principales activités que comprend l’étude, leur nature et durée, échelonnement et interrelations, et les dates de présentation des rapports. Le plan de travail (formulaire 5) proposé doit être compatible avec le calendrier des activités (formulaire 4), la méthodologie proposée et les Termes de référence. Une liste des documents finaux, y compris les rapports, croquis et tableaux doit être incluse dans ce chapitre.*

*c)* ***Organisation et personnel****, Dans ce chapitre, vous proposerez la structure et la composition de votre équipe. Veuillez remplir le formulaire 6].*

 **Formulaire 4 - Programme de travail par activité (Calendrier des activités)**

*[Veuillez indiquer dans le calendrier toutes les activités principales de l’étude, en prenant également en compte la présentation des rapports. La durée des activités doit être présentée sous forme d'un graphique à barre].*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **No** | **Activités** | **Semaines** |
| **1** | **2** | **3** | **4** | **5** | **6** | **7** | **8** |
| 1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 6 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 7 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 8 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 9 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 10 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Formulaire 5 – Plan de travail**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Dénomination du résultat/activité** | **Personnels cles** | **Duree** | **Livrables/Rapports** |
| Résultat 1 |  |  |  |  |
| 1.1 Activité  |  |  |  |  |
| 1.2 Activité |  |  |  |  |
| 1.3 Activité  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Résultat 2 |  |  |  |  |
| 2.1 Activité  |  |  |  |  |
| 2.2 Activité  |  |  |  |  |
| 2.3 Activité  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Résultat 3 |  |  |  |  |
| 3.1 Activité  |  |  |  |  |
| 3.2 Activité  |  |  |  |  |
| 3.3 Activité  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**Formulaire 6 - Composition de l’équipe et responsabilités de ses membres**

|  |
| --- |
| **Personnel** |
| **Nom** | **Société** | **Spécialisation** | **Poste** | **Responsabilités et taches** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**Formulaire 7 - Récapitulatif des coûts de l’étude**

**7.1. Formulaire d’Offre**

Date:

Appel d’offre N°:

[*A remplir par le soumissionnaire (OBLIGATOIRE)*]

**Détails sur la société/consultant soumissionnaire :**

1. Nom de la société/consultant : ( )

2. Nom du représentant autorisé : ( )

3. N° d’enregistrement de la société/agreement du consultant : ( ) [*Indiquer le numéro, le Ministère et le Pays*]

4. Spécialité de la société/consultant : ( )

5. Adresse du siège : ( ) [*Pays/Province/Ville/ Quartier/N° Avenue* ]

a. Numéro de contact : (Fixe : / Mobile : )

b. Adresse email : ( )

Je soussigné(e) *[nom du soumissionnaire],* accepte de fournir au Consortium IRC, SFCG et ZOA, une ONG à but non lucratif, les articles répondant aux caractéristiques ci-dessous, en accord avec les conditions générales et les responsabilités que je m’engage à suivre.

**TITRE DE L’ETUDE (MISSION) : Réalisation d’une étude d’impact socio-environnemental pour les ouvrages d’adduction d’eau potable à aménager dans le groupement de Luberizi, en territoire d’Uvira dans la province du Sud-Kivu.**

**7.2 Tableau des couts de l’étude**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **No** | **Activités** | **Description des dépenses / couts** | **Unité** | **Quantité** | **PU ($)** | **PT ($)** |
| 1  | *Etude d’impact socio-environnemental* |  | Etude | 1 |  |  |
| 2 | *Personne clé membre de l’équipe en charge de la réalisation des études* | *Personnel Nécessaire à la bonne réalisation des études* | personne | 1 |  |  |
| 3 | *Personnel de support* | *Personnel d’appui aux équipes sur le terrain pour la réalisation des études* | Forfait | 1 |  |  |
| 4 | *Matériel nécessaire* | *Tout matériel scientifique ou technique nécessaire* | Forfait |  |  |  |
| 5 | Fonctionnement | *Véhicule et frais de bureau* | Forfait |  |  |  |
|  | TOTAL |  |  |  |  |  |

**REMARQUES/COMMENTAIRES DU SOUMISSIONNAIRE :**

1. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_
3. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**TERMES ET CONDITIONS DU SOUMISSIONNAIRE :**

Nom du représentant du soumissionnaire autorisé : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature et seaux autorisés : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*NB: en cas de Demande de Proposition, veuillez joindre l’offre de service à la présente offre*

Lettre de soumission de la Proposition financière

État récapitulatif des coûts (Devis Estimatif)

**Annexe 3 :** Le schéma du système gravitaire de l’eau potable



**Annexe 3 :** La liste des villages

L’étude se déroulera, au total dans 15 villages à savoir,

Les villages du groupement de Luberizi :

1. Katekama,
2. Mutarule 2,
3. Nyamugali,
4. Sango,
5. Rwenena 1,
6. Rwenena 2,
7. Rwenena 3,
8. Mataba,

Les villages dans le groupement de Kigoma,

1. Mulenge
2. Mubere,
3. Kabere,
4. Rugeje
5. Mulama

Le village dans le e la cité de Sange,

1. Nyakabere 2,

Les villages dans le groupement de Lemera,

1. Kahanda,
1. [*Supprimer si aucune association n’est envisagée*] [↑](#footnote-ref-1)